



## Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 23 avril 2026

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)  
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz  
Scrutateurs : M. Guillaume Demierre (pour la partie côté fenêtres)  
M. Michel Grivel (pour la partie côté salle de sport)  
Présents : 7 Conseillers communaux  
53 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)  
5 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)  
*Soit un total de 58 participants*  
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont  
Excusé(e)s : 4 personnes

---

### Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2025
  2. Comptes de résultat et d'investissements 2025
    - lecture des comptes
    - rapport de l'organe de révision
    - approbation des comptes
  3. Approbation de la modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois
  4. Informations du Conseil communal
  5. Divers
- 

**M. le Président** ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il précise qu'il s'agit de la dernière assemblée et qu'elle clôt la législature.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 15 du 10 avril 2026, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 4 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Guillaume Demierre** et **M. Michel Grivel**. Les personnes sans droit de vote lèvent la main, soit 5 personnes.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour.

---

### Point 1

#### **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2025**

**M. le Président** rappelle que le PV ne sera pas lu, puisqu'il était disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2025 de s'exprimer par main levée.

|                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Résultat du vote : Le procès-verbal du 11 décembre 2025 est accepté à la majorité avec deux abstentions</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

## Point 2

### Comptes de résultat et d'investissements 2025

**M. le Président** rappelle qu'on va débiter par les comptes de résultat, puis les comptes d'investissements, ensuite il y aura le rapport de la Commission financière et ce n'est qu'à la fin qu'on votera sur l'ensemble des comptes. Il donne la parole à **M. Robin Grivel** qui commence par présenter les comptes de résultat qui sont affichés à l'écran. Il commente les différents graphiques intégrés dans les comptes, dont celui qui représente les charges du personnel communal, sur lequel on constate une augmentation moins grande que pour 2023 et 2024 (AES, conciergerie, éducation, administration et Conseil communal inclus). Concernant les graphiques des revenus fiscaux, on constate une diminution par rapport à 2024, tant pour les impôts ordinaires que pour les impôts spéciaux. Lorsque les recettes fiscales diminuent, le résultat s'en ressent également et devient moins favorable.

L'exercice 2025 se boucle avec un bénéfice de CHF 384'286.93, contre un budget qui était déficitaire de CHF 363'017.93. Dans la réserve de réévaluation, on a un peu plus de CHF 742'000.00 et sans cette réserve on aurait une perte réelle de CHF 358'452.84. Dans le bilan, on voit que le total de l'actif et du passif est de CHF 39'035'410.72.

**M. le Président** revient sur les comptes de fonctionnement et attire l'attention que pour les charges totales, on a à peu près 10 millions, dont 3 millions pour la formation, 1 million pour la santé et 1 million pour le social. Ce qui signifie que la moitié du budget est pour le social, soit les charges liées, ce qui est inquiétant. On avait trop amorti les immeubles dans le passé, d'où la réévaluation avec MCH2. Quand on sera à terme avec la réévaluation, on aura un déficit. Cette situation est la même pour toutes les communes et avec tout ce qu'on prévoit en Gruyère, on part clairement sur une augmentation d'impôts dans le futur.

Comme il n'y a pas de question, **M. Robin Grivel** cite les investissements terminés en 2025 :

|                                                                                   |                |               |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|-----------------|
| 2120 – Remplacement du mobilier scolaire des classes 3H à 8H                      | CHF 120'000.00 | solde positif | CHF 1.00        |
| 2171 – Ecole de Avry-devant-Pont, remplacement des luminaires                     | CHF 60'000.00  | solde positif | CHF 665.70      |
| 6150 – Réfection de la route forestière La Biola-Gumefens                         | CHF 250'000.00 | solde positif | CHF 66'795.35   |
| 6150 – Achat nouveau tracteur édilitaire                                          | CHF 110'000.00 | solde positif | CHF 3'854.50    |
| 7101 – Villarvassaux, remplacement conduite 2 <sup>e</sup> partie                 | CHF 340'000.00 | solde positif | CHF 91'989.90   |
| 7101 – Villarvassaux, remplacement conduite 3 <sup>e</sup> partie                 | CHF 195'000.00 | solde négatif | CHF - 3'170.06  |
| 7101 – Quartier La Gîte – secteur Le Bry, rempl. conduite eau                     | CHF 160'000.00 | solde positif | CHF 20'190.41   |
| 7101 – En Trémaule, rempl. conduite d'eau 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> partie | CHF 480'000.00 | solde positif | CHF 59'268.56   |
| 7201 – Vers Karlé-Foyer Horizon Sud, rempl. tronçon épuration                     | CHF 110'000.00 | solde positif | CHF 62'181.67   |
| 7690 – Subventions d'investissements aux ménages 2024                             | CHF 50'000.00  | solde positif | CHF 19.30       |
| PF – Aménagement ancienne administration en Mag d'Ogoz                            | CHF 185'000.00 | solde positif | CHF 1'141.17    |
| PF – Gîte de Avry-devant-Pont, rénovation                                         | CHF 280'000.00 | solde négatif | CHF - 27'983.85 |

**M. Pierre Justin Morard** explique pourquoi on a un solde négatif pour la rénovation de la gîte d'Avry. Il y a eu deux surprises, la première lorsqu'on a dégagé le mur arrière pour y placer un drainage, car on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de mur, mais des pierres entassées. Il a fallu créer un mur de soutènement qui a coûté CHF 56'000.00. La deuxième surprise, moins importante, était l'état des chevrons. Il a fallu les remplacer pour un coût de CHF 6'000.00 alors qu'il était prévu de les garder. Le dépassement était d'environ CHF 60'000.00, mais on a pu faire des économies, notamment en renonçant à refaire le crépi du mur. Puis, à force d'insister, on a eu une promesse de subvention de CHF 40'000.00, alors qu'au début le SAgri nous avait indiqué qu'on toucherait 27 % du montant des travaux. Cela signifie qu'au final on touche une subvention inférieure à celle prévue.

Comme il n'y a pas de question, la parole est donnée à **M. Jean-Claude Wyss**, Président de la Commission financière pour la lecture de son rapport :

*Mesdames, Messieurs, aux membres du Conseil Communal,*

*Habituellement vous recevez, via le bulletin communal, les informations financières et les résultats des comptes de l'année qui s'est terminée, ceci dans les moindres détails et déjà avec quelques informations. Cela a aussi été le cas pour cette année 2025.*

*Les indications transmises par ce biais l'ont été dans un souci total de transparence vis-à-vis de tous les contribuables et le détail qui s'en suit vous communique une information sur la vie et santé financière de notre petite cité.*

*Donc, encore une fois pour nous, organe officiel dicté par l'Etat, il n'est pas ou plus question de vous donner ou redonner des chiffres connus et expliqués précédemment par notre grand argentier, mais ici encore, nous notons que les rentrées fiscales globales sont en diminution de CHF 400'000.00 par rapport à 2024, même si celles-ci ont été supérieures au budget dudit exercice, chiffre budgété qui ressort d'un respect comptable par rapport aux projections d'évaluation récurrentes fournies par le canton et qu'il est de plus en plus difficile à maîtriser, ceci demandant de s'interroger sur les incidences des coefficients fiscaux, même si à ce jour notre Commune peut encore se permettre d'absorber d'éventuels déficits.*

Nous donnons toutefois quelques informations sur le travail et le rapport détaillé de l'organe de révision du fait du changement de celui-ci, voulu par les règlements sur les années de révision, soit :

- L'exécution et le résultat de ladite révision a porté sur treize points principaux, ceux-ci honorés dans les plus grands détails et dans les principes de validation, de critiques et, ou, d'améliorations éventuelles à apporter à l'exécution des divers travaux pour avoir une encore plus grande transparence durant tout l'exercice.
- Ceci donnant, depuis la mise en place de MCH2, une vision nouvelle quant à la comptabilisation générale, du compte de résultats et surtout du bilan, du fait de la séparation entre les patrimoines financier et administratif.
- Les flux de trésorerie, importants, sont suivis et gérés par des tableaux adéquats.
- Un système de contrôle interne, SCI, imposé par l'Etat via le SCom, vient d'être mis en place ce qui facilitera la tâche de chacun de nos conseillers et de notre commission.
- Un important travail a été effectué par notre service comptable pour établir des comptes sur les divers postes « Impôts », ceux-ci étant extrêmement difficile à estimer étant donné les retards dus aux taxations via nos services cantonaux.
- Il est à noter également ici que les conclusions de l'organe de révision font ressortir une tenue exemplaire et une exactitude des comptes.

Le résultat de l'année écoulée est bénéficiaire de CHF 384'286.93. Le budget étant lui pour cette même période déficitaire de CHF 363'017.93.

Ledit bénéfice est essentiellement dû à la réévaluation du patrimoine administratif pour CHF 742'739.77 montant incluant un supplément de CHF 145'758.00 dû à des corrections transmises par le canton sur les années précédentes.

Si à ce jour notre Commune réalise encore des résultats corrects au vu de sa taille et de ses investissements, il est sérieusement à noter et à prendre en considération que dès 2031, année où l'on aura plus de réévaluation du patrimoine administratif, soit après 10 ans, notre vie en sera touchée. Il faudra dès lors faire des efforts d'améliorations fiscales, de continuer à investir tout en faisant très attention à nos dépenses ;

- Dépenses qui année après année sont extrêmement difficiles à gérer quand on sait que plus de 50% de ces dépenses sont des charges liées, cantonales et associations de communes, soit CHF 4'842'146.74, donc sans effet de décision de notre part.

Pour nous, une commune forte est une commune qui sait et à le devoir de maîtriser ses charges pour conserver sa capacité d'investissement ainsi que sa liberté d'action, et ce, malgré les charges liées.

De plus, dans un avenir très proche, nous devons nous attendre à recevoir des charges supplémentaires suite au développement de notre district :

- EMS, CO, centre sportif et autres nouveautés que nous ne connaissons peut-être pas encore à ce jour.

En finalité et sans être pessimiste, il faudra s'attendre dès 2031 à revoir notre fiscalité.

Pour terminer notre rapport, nous tenons en cette fin de législature à remercier et à féliciter nos Conseillers communaux et Conseillères communales pour leur engagement, leur disponibilité et leur compétence dans les dicastères qui sont les leurs.

Nous souhaitons à ceux qui s'en vont une heureuse et nouvelle vie et permettons d'accueillir les nouveaux dans un monde des meilleurs, sachant leur enthousiasme, conviction et engagement à la cause de leur, donc, de notre Commune.

Ainsi comme le veut la législation et les us et coutumes, la CF donne son avis favorable et propose à l'assemblée ici présente d'accepter les comptes de l'exercice 2025 tels que présentés.

Au nom de la CF, ses membres, Jacques Fragnière, Richard Fragnière, Yannick Maisonneuve, Frédéric Pochon et le rapporteur, Jean-Claude Wyss.

**M. Le Président remercie M. Wyss pour la lecture du rapport.**

**M. René Bifrare** demande quelle est la dette par habitant. **M. Grivel** répond CHF 3'368.00, mais une grande partie de ce montant inclut la dette dans les associations de communes, dont le centre sportif, les EMS, etc. En comparaison en 2022, la dette par habitant était de CHF 2'898.00.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de résultats et d'investissements 2025 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

|                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Les comptes de résultat et d'investissement 2025 sont approuvés à l'unanimité</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|

### Point 3

#### **Approbation de la modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois**

**M. Pierre Justin Morard** rappelle qu'il s'agit d'une association intercommunale et interdistrict entre la Glâne, la Veveyse et la Gruyère, pour tout ce qui concerne les pompiers et les ambulances. On verse un certain montant par habitant. Toutes les modifications des statuts doivent être validées par l'ensemble des assemblées communales.

La liste des points modifiés est affichée à l'écran et il rappelle que les statuts étaient à disposition sur le site internet de la Commune et à l'administration. La modification principale est le siège de l'association. Au départ il était prévu qu'il soit à la Préfecture du district dans lequel réside le président de l'association, mais le siège a été modifié et se trouve là où il y a l'administration, soit à Vaulruz. Il y a eu des modifications dans la composition du comité et les attributions et les délégations. Il ne va pas entrer dans le détail de toutes les petites modifications et demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

**M. le Président** demande s'il y a des modifications ou augmentations au niveau des taxes. **M. Morard** répond que non, mais explique que pour les pompiers, c'est la Commune qui doit faire le travail d'encaisser la taxe. Il y a une différence entre le montant encaissé pour la taxe non-pompier et le montant que nous reversons, lequel est calculé en fonction du nombre d'habitants.

**M. le Président** demande aux personnes qui approuvent la modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois de s'exprimer par main levée.

|                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Décision spéciale - résultat du vote : La modification des statuts est acceptée à l'unanimité</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Point 4

#### **Informations du Conseil communal**

##### Pilier public

**M. le Président** informe que dès le 1<sup>er</sup> mai 2026, les informations officielles seront affichées uniquement au pilier public devant l'école d'Avry-devant-Pont. Les informations sont aussi sur le site de la Commune.

##### Accès aux rives du lac

**Mme Géraldine Barras** informe que, comme pour les années précédentes, le macaron qui donne accès aux parkings des rives du lac pendant la belle saison et qui dispense du paiement de la taxe de CHF 5.00, peut être acheté pour un forfait de CHF 20.00, il est à disposition des citoyens. Dès qu'il sera mis en vente, l'info sera diffusée sur le site internet de la Commune et sur iGruyère. Les riverains quant à eux recevront leurs macarons par la poste.

##### Remerciements

**M. le Président** remercie les frères Noé et Eliot Crettenand qui ont donné leur démission comme coresponsables de la déchetterie. Ils sont absents, mais un cadeau leur sera remis. Ils sont applaudis.

##### Conseil communal

**M. le Président** remercie ses collègues qui quittent le Conseil communal. Ils demandent aux nouveaux élus de se lever, il s'agit de **Mme Mélanie Duchesneau** et **M. Simon Lambert**. **Mme Marion Mili** ne pouvait pas être présente. Il leur souhaite la bienvenue et les élus sont applaudis. Le changement d'équipe se fera dès samedi. Il informe que cette législature se termine demain, avec la réception des jeunes citoyens.

### Point 5

#### **Divers**

**M. le Président** donne la parole aux citoyens.

**M. Jacques Limat** félicite le Conseil communal et les employés pour l'excellent travail. Il adresse ses félicitations pour le bulletin communal, mais demande pourquoi dans le graphique sur l'évolution de la population on fait une distinction avec une colonne « étrangers » ? Est-ce qu'il y a une raison. **M. le Président** dit que c'est notamment pour voir les personnes avec le droit de vote et ce n'était pas discriminatoire.

**M. Jean-Daniel Fragnière** demande où en est le chemin des communs à l'Etrua. **M. le Président** répond que tout est prêt au niveau de la Commune, mais qu'on n'a toujours pas le feu vert du canton et qu'on ne peut pas commencer avant, sous peine de ne pas toucher les subventions. **M. Fragnière** ne demande pas l'entier des travaux, mais au moins un entretien, car le chemin n'est plus praticable. **M. Pierre Justin Morard** rappelle que depuis 2024, le dossier est prêt. Si on fait juste de l'entretien en mettant du gravier, à la première grosse pluie il sera en bas et on nous demandera d'aller l'enlever, ce qui n'a pas de sens. On fait des relances régulières auprès du SAgri pour faire avancer le dossier. Il semblerait que le SAgri a pris en main notre dossier.

et que ça devrait être traité dans un délai de trois mois, donc d'ici l'été. Il a d'ailleurs déjà préservé une équipe de l'entreprise qui fera les travaux.

**M. Jean-Bernard Müller** veut savoir où en est le dossier de la route de la Chapelle à Gumefens, qui est toujours fermée, alors qu'on avait dit qu'elle serait ouverte pour les agriculteurs. **M. le Président** répond que ça suit son cours, que les travaux de la ferme sont terminés, mais qu'il faut encore refaire le goudron. Des travaux d'adaptation doivent encore être faits en lien avec la modification en 30 km/heure.

**M. le Président** remercie chaque participant et propose une petite agape avec une verrée pour clore cette législature et il souhaite déjà à chacun un bel été. Il remercie ses collègues et toutes et tous. Il est applaudi.

L'assemblée est levée à 20h50.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 18 mai 2026.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



La Syndique

Géraldine Barras

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



La Syndique

Géraldine Barras